

LE GASE DU LAC  
**BULLETIN D'ADHÉSION 2018/2019 - p1/2**

### INFOS PRATIQUES

Les produits sont stockés et distribués au local de l'association.  
Il est situé à la Ferme des 9 Journaux à Bouguenais.

**Cotisations** : le montant de la cotisation est fixé à 15€ minimum par foyer, avec la possibilité de donner plus pour ceux qui le peuvent et qui le souhaitent.

Ces charges comportent : les frais administratifs (banque, assurance, montage de l'asso, ...), les charges liées au local (loyer charges incluses), les consommables et équipements (timbres, papeterie, petit matériel – balance et autres, produit d'entretien, ...)

### Sortir du GASE

Si je souhaite sortir du GASE, soit :

- je remplis le papier prévu à cet effet
- je ne réadhère pas au mois de septembre

J'ai le choix pour solder mon compte :

- faire don au GASE du montant du solde
- Je viens faire des achats lors d'une permanence

J'avertis de mon choix dans les deux mois qui suivent ma sortie sinon l'argent est remis automatiquement sur le compte commun du GASE.

À remplir en MAJUSCULES SVP

Nom : .....Prénom .....

Adresse : .....

CP : ..... Ville : .....

Portable : .....Tel : .....

Email : .....@.....

*Je déclare,  
avoir pris connaissance de la charte des gasiers,  
adhérer à l'association, à son objet et à ses principes de fonctionnements.  
Je joins mon règlement en espèce ou en chèque à l'ordre de « Le GASE du Lac »  
Montant de ma cotisation : .....€*

Le

Signature

LE GASE DU LAC  
**BULLETIN D'ADHÉSION 2018/2019 - p2/2**

### LE GASE, KESAKO ?

Cette association a pour but :

de mettre en œuvre un approvisionnement en produits secs dans le respect du producteur, du consommateur et de l'environnement.

de développer de la solidarité et du lien social sur le territoire autour du Lac de Grandlieu dans un esprit coopératif et avec la participation de tous ses adhérents.

Cette association est autogérée. Être GASIER n'est donc pas comme être un simple consommateur ! Il va falloir cramer quelques calories et neurones pour remplir nos étagères.

### Les commandements du GASIER

En adhérant au GASE DU LAC chacun s'engage à :

- Tenir des permanences dans l'année
- Participer activement à la vie de l'association : gestion des commandes, recherche des fournisseurs/préparation, présence au local, écriture des comptes rendus des réunions, gestion des contacts extérieurs/gestion administrative, trésorerie, transporter les produits, ...
- Participer au moins à une commission dès l'adhésion, sur la base de 2 personnes/Com sur 6 mois : Com Trésor, Com Commande/Produits, Com Aménagement, Com Informatique, Com Administration et/ou prendre en charge la gestion d'un produit dans le courant de l'année (de la prospection à la mise en rayon).
- Se tenir informé-e en lisant ses messages/mails et en restant inscrit à la liste du gasedulac. La lecture des e-mails est obligatoire et sera considérée comme effective car c'est comme cela que s'effectue majoritairement la communication au sein du GASE
- Être solidaire avec les autres adhérents par rapport aux pertes financières de l'association (ex : erreurs de pesée, différentiel entre l'inventaire et le stock)
- Idéalement, effectuer un versement initial de 50€ sur son compte de GASIER pour permettre les premiers achats de produits
- Laisser sur son compte la somme minimum de 50€ afin de contribuer à la constitution d'un fond de roulement permettant à l'association de payer les commandes et d'achalander notre épicerie.

### Communication au sein du Gase du lac

Chaque adhérent doit s'inscrire sur la liste de diffusion du Gase du lac. Pour cela il vous suffit d'envoyer un mail vide à cette adresse : [gasedulac-subscribe@lists.riseup.net](mailto:gasedulac-subscribe@lists.riseup.net)